

GRUPONTRue Elisabeth
6927 Grupont

GPS X: 5.280583 - Y: 50.090781

Visitée le 08/06/2014

1. Tableau synthétique



Cheminement d'accès	Distance depuis sortie du PANG	Infrastructures	Revêtement	Etat	
Piétons	Rayon de 200 m	Rue – Eclairage public	Asphalte	Bon	
Bus (arrêt TEC) le plus proche	0 m	Arrêt sans abri	Asphalte	Bon	
Voitures	Rayon de 500 m	Routes secondaires	Asphalte	Bon	
2 roues		Pas de Ravel Pas de pistes cyclables Routes secondaires	Asphalte	Bon	
2 roues motorisés	Rayon de 500 m	Routes secondaires	Asphalte	Bon	
Accessibilité					
Piétons	Accès aux quais : plain-pied, couloir sous-voies et escaliers				
Equipements	Places	Distance depuis PANG	Type d'équipement Revêtement	Sécurité	Etat
Parking voitures	10	20 m	Revêtement en gravillons - Gratuit	Non-sécurisé	Moyen
Parking PMR	0		Aucun emplacement réservé		
Parking 2 roues	0		Aucun emplacement réservé		
Parking 2 roues motorisés	0		Aucun emplacement réservé		
Prise en charge PMR			Avec assistance		
<ul style="list-style-type: none"> La prise en charge des PMR n'est pas possible dans les PANG's et ne peut se faire qu'au départ d'une des 114 gares « PMR » ou des 17 gares « Taxi » en Belgique. Cette prise en charge est garantie pour toute réservation effectuée 24 heures avant le départ prévu. Certaines dérogations peuvent toutefois être gérées au cas par cas lors de la réservation. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre documentation spécifique. Gare « PMR » la plus proche : Jemelle (11 Km) Aucune gare « Taxi » à proximité 					
Signalétique			Ravel – Bus – PANG – PMR		
Vers le PANG			Absence de signalétique indiquant la présence du PANG		
Depuis le PANG			Aucune signalétique présente		

Avec le soutien
de la WallonieDEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

2. Cartographie

Arrêts de bus



	PANG
	Arrêts de bus

Distance (m)	Nom Arrêt
0	Gare



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

3. Cheminement d'accès

- **Piétons – Rayon de 200 m** : accès via une rue asphaltée, présence d'un éclairage public



- **Depuis / vers l'arrêt de bus** : accès direct au PANG
- **Arrêt le plus proche** : « Gare » situé à 20 m



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

Desserte arrêt le plus proche

Distance (m)	Nom Arrêt	Traversées	N° Ligne	Parcours
0	Gare	0	29	Jemelle – Wellin – Grupont
			62	Rochefort – Tellin – Grupont – Mirwart

Autres arrêts à proximité

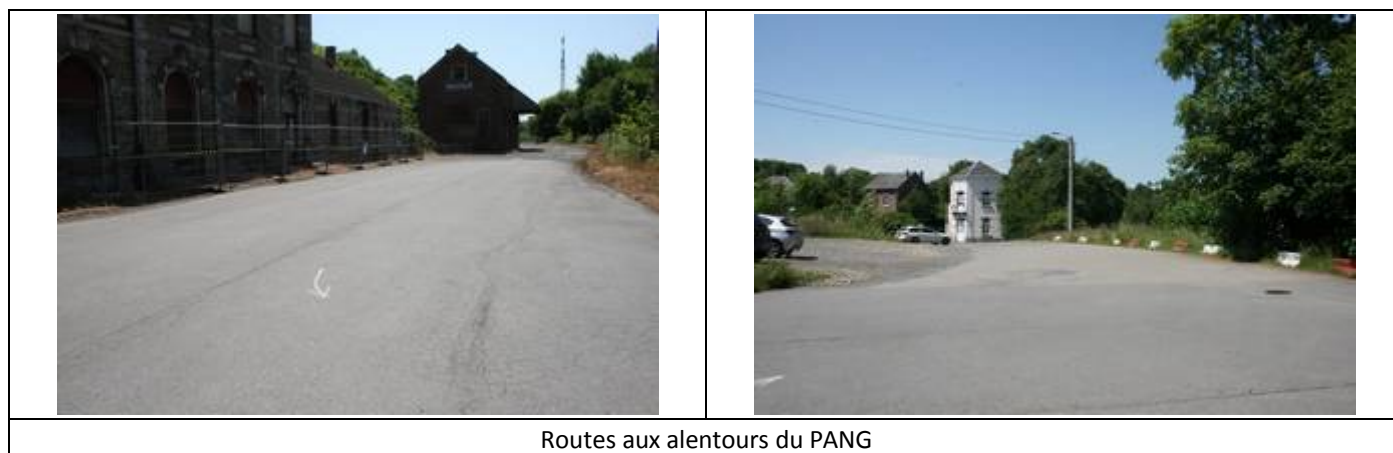
Distance (m)	Nom Arrêt
275 – 289	Centre

➤ 2 roues

- Pas de Ravel
- Accès via
 - Routes secondaires :
- Voirie non-équipée de pistes cyclables ;
- Présence d'un éclairage public.

➤ Voitures & 2 roues motorisés – Rayon de 500 m

- Accès via :
 - Routes secondaires



Routes aux alentours du PANG



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

4. Accessibilité

➤ Quai en direction de Namur :

- Accès de plain-pied



➤ Quai en direction de Libramont :

- Accès via des escaliers et un couloir sous-voies



- Le passage d'un quai à l'autre se fait via un couloir sous-voies
- Les quais bas rendent l'embarquement et le débarquement difficiles



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

5. Equipements

- **Parking voitures :**
+/- 10 places – Gratuit – Non-sécurisé – Revêtement en gravillons
- **Parking PMR :**
aucun emplacement réservé



- **Parking 2 roues :** aucun emplacement réservé
- **Parking 2 roues motorisés :** aucun emplacement réservé

6. Prise en charge des PMR (avec assistance) – Rayon de 20 Km

- **Gare « PMR » la plus proche :** Jemelle (11 Km)
- **Gare « Taxi » la plus proche :** pas de gare



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE

7. Signalétique

7.1. Vers le PANG

- **PANG** : pas de signalétique indiquant la présence du PANG

7.2. Depuis le PANG

- **Bus** : pas de signalétique

8. Remarques et constatations

- Pas de parking « PMR » ;
- Pas de parking « 2 roues » ;
- Pas de parking « 2 roues motorisés » ;
- Pas de signalétique du PANG.

Nous recommandons :

- la création d'emplacements de parking réservés aux « PMR » ;
- l'installation d'emplacements pour les « 2 roues » ;
- l'installation d'une signalétique indiquant la présence du PANG.

9. Avis des usagers et associations

Nous n'avons reçu aucune remarque



Avec le soutien
de la Wallonie



DEPARTEMENT DE LA STRATEGIE
DE LA MOBILITE
CELLULE FERROVIAIRE